

AUJOURD'HUI

Éditorial

Après le rapport Charest, y a-t-il matière à conférence constitutionnelle? Si oui, Québec doit-il s'y présenter? L'éditorial de Benoit Lauzière. **Page 8**

Idées

Extraits principaux du rapport unanime du Comité spécial de la Chambre des communes sur la question de l'accord du lac Meech. **Page 9**



Claude Ryan

Ryan défend la loi 178

La loi 178 a permis à la société québécoise de franchir des pas importants vers un régime linguistique mieux adapté à ses besoins et à ses attentes en matière d'affichage commercial, affirme Claude Ryan. **Page 2**



Ion Iliescu

Iliescu ovationné

Le président provisoire de Roumanie, Ion Iliescu, est ovationné par une foule de 20 000 personnes lors d'un dernier rassemblement avant les élections de dimanche. **Page 5**



Jean Doré

Doré s'inquiète

La nouvelle loi de l'aide sociale et le recours à la firme Acrofax créent des remous au sein du RCM. **Page 4**

Desjardins Iorgne La Laurentienne

Le Mouvement Desjardins est intéressé à prendre une participation minoritaire dans la compagnie d'assurances La Laurentienne Générale. **Page 11**

LE COMITÉ CHAREST DÉPOSE 23 RECOMMANDATIONS

«On propose des exigences qui nous sont inacceptables»

— Robert Bourassa

«Le rapport respecte la position du Québec»

— Jean Charest

Pierre O'Neill et Bernard Descôteaux

TOUT EN SE PROPOSANT de procéder au cours des prochains jours à une analyse plus exhaustive du rapport Charest, Robert Bourassa juge déjà que certaines des exigences qui y sont formulées sont «inacceptables» pour le Québec.

À la lumière des conclusions portées à son attention dans les heures qui ont suivi le dépôt du rapport à la Chambre des communes, le premier ministre était en mesure hier d'évaluer sommairement la portée: «Je suis perplexe. J'ai l'impression que le Québec n'est pas compris du Canada anglais. Et parce que le Québec n'est pas compris, on propose des exigences qui nous sont inacceptables».

Le rapport Charest apparaît à première vue inconciliable avec l'entente du lac Meech parce que, précise M. Bourassa, «on propose des amendements qui par définition sont

précis et veulent circonscrire des principes».

Puis, référant à la proposition numéro 11 du rapport, M. Bourassa s'est montré déçu que l'on y propose des amendements «qui disent que la société distincte, on ne doit pas en tenir compte par rapport à la Charte des droits, que la société distincte ne donne absolument aucun autre pouvoir. Ce sont des types d'amendements qui réduisent encore davantage ce qui était quand même relativement restreint».

Cette première réaction aux conclusions du rapport Charest, le premier ministre y a été amené par l'insistance des journalistes qui l'attendaient au terme d'une réception à laquelle il venait de participer, en début d'après-midi au restaurant Hélène de Champlain sur l'île Notre-Dame, en l'honneur du président du gouvernement espagnol, Felipe Gonzalez. Plus tôt dans la journée, il avait reçu le chef d'État à sa résidence de la rue Maplewood, à Outremont. Les deux hommes ont surtout discuté de l'opportunité d'accroître

les liens économiques entre le Québec et l'Espagne.

Tant que le Québec sera incompris par le Canada anglais, a encore dit M. Bourassa, l'entente sera extrêmement difficile. «Il est important que le Canada anglais comprenne la situation où se trouve le Québec. Il est important que l'on comprenne que nous sommes la seule province à majorité francophone en Amérique du Nord, que l'on a un système juridique distinct du reste du Canada. Et tant que l'on ne comprendra pas les implications de ce caractère distinct, il sera toujours difficile de s'entendre».

Si le premier ministre Mulroney convoque une conférence constitutionnelle de la dernière chance, Robert Bourassa acceptera-t-il d'y participer? À cette question, il répond qu'il n'a pas encore eu d'invitation, se disant toutefois disposé à un nouvel entretien avec l'émissaire fédéral, le sénateur Lowell Murray. Si l'occasion se présente, il est une observation qu'il ne manquera pas de lui ré-

Voix page 10: Bourassa

Chantal Hébert de notre bureau d'Ottawa

LE CANADA anglais et le Québec ont entrepris hier le dernier round de négociations en vue de la ratification ou de l'échec de l'accord du lac Meech avec pour véritable enjeu la marge de manoeuvre que l'un est disposé à laisser à l'autre pour assurer la protection de sa langue et de sa culture.

Des 23 recommandations avancées à l'unanimité par les trois partis fédéraux pour débloquer l'impasse constitutionnelle actuelle, trois têtes de chapitre se sont en effet immédiatement dégageées. Elles tournent toutes autour des revendications fondamentales du Québec, à savoir la portée de la société distincte, le rôle d'Ottawa en matière linguistique et l'assurance d'un droit de veto sur le Sénat.

Les auteurs de ces recommandations, tout comme les principaux alliés du Québec au Canada anglais, les Peterson, Lowell Murray et les au-

tres, se sont immédiatement précipités pour affirmer qu'elles ne diluent pas l'entente originale et qu'elles sont négociables.

De leur côté, les Filmon, Wells, Carstairs et Doer, qui ont été consultés en long et en large sur les conclusions rendues publiques hier, y ont fait bon accueil, laissant entendre qu'il y a maintenant assez d'éléments sur la table pour les satisfaire.

Et les premiers ministres du Canada anglais ont été unanimes à réclamer une conférence constitutionnelle de la dernière chance, de préférence d'ici la fin de la semaine prochaine. Ottawa attendra toutefois la conclusion d'une tournée exploratoire des provinces à laquelle l'émissaire fédéral Lowell Murray consacra la fin de semaine avant d'évaluer les mérites d'une ultime tentative de réconciliation.

Comme prévu, le comité spécial préconise l'adoption sans changement et dans les délais prévus de l'accord du lac Meech. Mais il indique clairement que, sans le véhi-

Voix page 10: Négociable

L'incendie de Saint-Amable Québec pense pouvoir contrôler la contamination de l'eau souterraine

Louis-Gilles Francoeur

LE MINISTÈRE québécois de l'Environnement a techniquement pris le contrôle de la contamination redoutée de la nappe souterraine de Saint-Amable, hier soir, et se mettait en position pour commencer, ce matin, à étouffer progressivement l'incendie lui-même.

Mais si élus et fonctionnaires s'en tenaient à décrire les étapes techniques franchies hier, plus privément on affichait des signes de satisfaction devant le travail accompli qu'on cachait devant les caméras de peur que le plan, un modèle du genre, ne dérape sur un détail.

Le seul qui ait laissé entrevoir quelque peu les espoirs qu'on mettait

dans la stratégie suivie fut le ministre de la Sécurité publique, M. Sam Elkas, qui déclarait, hier en conférence de presse, pouvoir dire bientôt quand on pensait éteindre le monumental incendie.

«D'ici deux jours, devait-il dire, on sera en mesure de vous donner une date exacte, pas exacte mais environ combien de jours ça pourrait prendre». Malgré l'énormité de l'engagement, cette déclaration ne devait pratiquement pas être retenue par les médias.

En réalité, forts des expériences récentes de Hagersville et de Sainte-Anne-des-Plaines, un plan d'attaque assez inusité a été mis en place, qui mise sur les caractéristiques morphologiques du terrain.

Une tranchée a été creusée tout

Voix page 10: Contamination

Une centaine de citoyens évacués

Caroline Montpetit

LES AUTORITÉS municipales de Saint-Amable ont recommandé hier soir l'évacuation, sur une base volontaire, de quelque 125 résidents des maisons voisines de l'énorme dépôt de pneus qui se consume depuis mercredi.

Au moment d'aller sous presse, une vingtaine de famille des rues William et Hervé Nord avaient accepté l'offre d'évacuation.

Ces mesures ont été prises après qu'Environnement Canada eut annoncé un déplacement de quelques degrés vers le nord de la direction du vent au cours de la nuit, qui aurait déplacé le nuage de fumée toxique juste au-dessus des résidents de ces rues.

«On ne décèle toujours pas de risque sérieux d'intoxication. Mais les résidents pourraient être incommodés par la fumée, et ces mesures visent à offrir aux résidents le plus de confort possible», a déclaré le maire de Saint-Amable, Jacques Doyon, hier soir.

Plus tôt dans la journée, un comité conjoint formé de représentants de la municipalité et de la Sécurité civile avait réservé une centaine de chambres dans des hôtels et de motels avoisinants, pour parer à une éventuelle évacuation des résidents.

L'évacuation de l'ensemble des résidents de Saint-Amable demeurerait toujours possible au moment de mettre sous presse, advenant que le vent prenne une direction nord-ouest, déplaçant le nuage de fumée toxique tout au-dessus du village même de Saint-Amable.

«Le taux de vacance actuel des hôtels et des motels avoisinants est de 40%. On devrait pouvoir loger tout le monde, en espérant évidemment que certaines personnes partageront des chambres ou iront loger chez des amis», poursuit le maire.

À court terme, les factures d'hébergement des évacués sont assumées par les contribuables et seront remboursées dans les plus brefs délais par la municipalité ou par la Sécurité civile.

«Le sous-ministre de la Sécurité civile, M. Jean-Jacques Paradis, a af-

Voix page 10: Évacués



PHOTO PC

Cimetière juif profané à Québec

Des croix gammées et d'autres signes ont été peints hier en noir et rouge sur une trentaine de pierres tombales du seul cimetière juif de la ville de Québec. Les vandales ont utilisé de la peinture vaporisée pour écrire leur message qui comprend trois signes: la svastika ou croix gammée, symbole du nazisme, le mot ZOG et une croix ordinaire inscrite sur un cercle. Mais aucun monument n'a été brisé ou renversé. D'après M. Mike Kropfeld, de l'organisation Cult Project, de Montréal, qui surveille les sectes religieuses et les mouvements haineux, le mot ZOG est formé des premières lettres des mots «Zionist Occupation Movement», c'est-à-dire «Gouvernement sioniste d'occupation».

Gorbatchev reçoit pour la première fois un dirigeant de la Lituanie sécessionniste

d'après AFP et AP

MOSCOU — Le président soviétique Mikhaïl Gorbatchev a accepté pour la première fois, hier soir, de rencontrer un dirigeant lituanien depuis la déclaration d'indépendance de la république balte, le 11 mars.

M. Gorbatchev a reçu le premier ministre lituanien Kazimiera Prunskiene, arrivé quelques heures plus tôt à Moscou. Mais il a repoussé ses propositions exigeant une nouvelle fois que la direction lituanienne annule ou suspende sa déclaration d'indépendance, a indiqué l'agence TASS.

Mme Prunskiene a déclaré que

l'entretien avait duré une heure 40 minutes au Kremlin. Elle a souligné que la discussion était tendue au début, mais que l'atmosphère s'est améliorée par la suite.

Cette première rencontre, après plusieurs tentatives infructueuses de la direction lituanienne depuis deux mois, est intervenue alors que le secrétaire d'État américain James Baker se trouve en URSS en visite officielle pour préparer le sommet soviéto-américain de juin à Washington.

Mme Prunskiene doit être reçue aujourd'hui par M. Baker. Mme Prunskiene a remis à M.

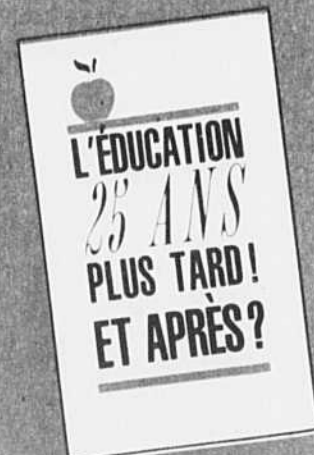
Gorbatchev, qui était accompagné du premier ministre soviétique Nikolai Ryjkov, une déclaration adoptée conjointement la veille, lors d'une réunion à huis clos, par le gouvernement et le Parlement lituaniens.

Dans ce texte, Vilnius se déclare prêt à geler temporairement les textes assurant la mise en oeuvre de la déclaration d'indépendance, mais sans annuler la déclaration elle-même. Or M. Gorbatchev exige que Vilnius «annule, ou au moins suspende» la déclaration d'indépendance, selon TASS.

Voix page 10: Gorbatchev

L'ÉDUCATION EN QUESTION
DU PRIMAIRE À L'UNIVERSITÉ
BILAN ET PERSPECTIVES

sous la direction de
Fernand DUMONT et Yves MARTIN



432 pages
24 \$

«C'est d'un surplus de courage dans l'évaluation et d'un enthousiasme renouvelé dont nous avons davantage un besoin urgent. Car, après les grands changements, nous guettons la routine et son complice habituel, le désenchantement.»

Fernand DUMONT

Cet ouvrage est disponible dans toutes les librairies ou à:

iqrc
INSTITUT QUÉBÉCOIS DE RECHERCHE SUR LA CULTURE
14, rue Haldimand
Québec G1R 4N4
Tél.: (418) 643-4695



Des camions ont transporté toute la journée des chargements de sable.

PHOTO JACQUES GRENIER

Irritation et scepticisme gagnent Saint-Amable

Paul Cauchon

INQUIÉTUDE légitime, scepticisme et même un certain défaitisme caractérisaient l'attitude de la population de Saint-Amable hier. De plus, plusieurs citoyens semblaient autant irrités par la présence envahissante des médias dans leur petite municipalité que par le feu du dépotoir en tant que tel.

Le CLSC La Seigneurie avait mis sur pied en après-midi un « Centre Info-Santé » pour répondre aux inquiétudes de la population. Et depuis le matin, une équipe du Département de santé communautaire (DSC) Charles-Lemoine de Longueuil répondait aux appels des citoyens inquiets.

Au DSC, on recevait aussi des appels de Saint-Bruno, de Saint-Basile, de Repentigny. Toujours les mêmes questions : l'eau est-elle potable ? la fumée va-t-elle me déranger ? les enfants peuvent-ils aller à l'école ? Daniel Charest est technicien en hygiène du travail, et au Centre Info-Santé il répondait aux appels en fin

d'après-midi en compagnie de deux infirmières du CLSC. « En ce qui concerne l'eau potable, on explique à la population de ne pas s'inquiéter inutilement, l'eau provenant du système d'aqueduc de Varennes. Quant à la fumée, son impact principal serait pour le moment de laisser une trace de suie, ce qui n'entraîne pas de panique ».

« Pour vraiment ressentir des effets à long terme, ajoute le Dr Stéphane Groulx, conseiller en santé environnementale au DSC, il faudrait être exposé à la fumée très longtemps. Par exemple, il faudrait travailler 40 heures par semaine pendant des mois dans une telle fumée pour voir se développer de véritables effets cancérogènes ».

Une autre donnée expliquée à la population : plus on s'éloigne de l'incendie, moins la concentration de produits toxiques est élevée. En fait, ce sont surtout les gaz et vapeurs dégagés par la combustion qui sont toxiques, et non la fumée.

Tous les tests menés dans la journée, y compris des tests réalisés sur l'île de Montréal par le Service de l'environnement de la CUM et le Bureau des mesures d'urgence, indiquaient que l'incendie n'avait entraîné aucune détérioration de la qualité de l'air susceptible de nuire à la santé des citoyens.

Au CLSC de Saint-Amable, certaines personnes ajoutaient même qu'on appréhendait tellement une grande catastrophe, qu'on prévoyait tellement que dans le cas d'un incendie au dépotoir de Saint-Amable la grande région montréalaise allait être couverte d'un énorme nuage noir très dangereux, que finalement la situation actuelle n'était pas si grave qu'on aurait pu le croire.

Il n'en demeure pas moins que bon nombre de citoyens s'inquiétaient de leur état de santé, le maire de Saint-Amable reconnaissant en après-midi que la population était sceptique devant des déclarations qui se voulaient rassurantes. « Les gens disent on connaît ça, on a déjà vu ça à Saint-Basile ».

Les autorités conseillaient encore hier de fermer portes et fenêtres si on demeurait près du brasier.

Parmi les autres conseils à la population, on demandait que les animaux laitiers soient gardés à l'intérieur des bâtiments, surtout si le nuage de fumée venait à recouvrir les champs servant au pâturage.



PHOTO JACQUES GRENIER
Au CLSC de Saint-Amable, on répondait toute la journée aux appels de citoyens inquiets.

Paradis évite les questions sur sa démission

Louis-Gilles Francoeur

LE MINISTRE de l'Environnement, M. Pierre Paradis, a écarté un ilotage préventif de la montagne de pneus de Saint-Amable parce qu'il craignait, en achetant un terrain voisin, de poser un précédent fâcheux à l'endroit du principe pollueur-payeur.

C'est ce qu'a affirmé hier soir au DEVOIR Mme Sylvie Marier, l'attachée de presse du ministre, dont le patron a évité toute la journée, à l'Assemblée nationale comme en conférence de presse, de dire s'il son-

geait à démissionner, comme le lui ont suggéré plusieurs médias hier. M. Paradis préférait visiblement s'en tenir aux détails techniques du dossier de Saint-Amable plutôt qu'à cette question.

« Dans la situation actuelle, a-t-il dit en conférence de presse à Québec, ma première responsabilité consiste à m'assurer que le ministre de l'Environnement accomplit le meilleur travail possible, compte tenu des ressources qui sont à sa disposition ».

La veille, M. Paradis avait affirmé publiquement qu'il n'avait pas demandé au cabinet de lui accorder les crédits pour iloter la montagne de pneus de Saint-Amable parce que, di-

sait-il, on manquait de place à cet endroit pour diviser la montagne en « îlots » espacés de 50 mètres pour empêcher la propagation d'un éventuel incendie. De fait, la montagne de pneus occupe la totalité du lot appartenant à M. Jean-Paul Mireault, qui y a empli en 20 ans plus de 3,5 millions de pneus.

Les images diffusées par la télévision devaient cependant montrer hier à toute la province que le dépotoir de Saint-Amable était bordé par une terre agricole, à l'ouest, et par des lots partiellement en friche de l'autre côté.

On rectifiait donc le discours hier au ministre : on manquait d'espace... sur la terre de M. Mireault.

Mais alors, pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas dézonné, exproprié ou même occupé, au nom de l'intérêt public, les lots voisins, non bâtis, pour y empiler momentanément les pneus en blocs bien espacés les uns des autres ?

« Cela n'a pas été envisagé », a répondu Mme Marier.

L'attachée de presse du ministre a ajouté que « si le gouvernement avait dû acheter des lots voisins pour iloter, c'eût été un pas de plus qui nous aurait éloigné du principe pollueur-payeur ».

Le porte-parole officiel du ministre au niveau central, M. Gaëtan Morin, devait justifier la chose tout autrement. À son avis, c'est parce que le dépotoir était déjà commencé qu'on n'a pas jugé bon d'ajouter un ilotage préventif. Et, ajouta-t-il, le ministre a utilisé une stratégie de découpage de la montagne qui équivalait à une sorte d'ilotage partiel.

M. Morin a par ailleurs affirmé que les événements des derniers jours n'ont pas amené le ministre à considérer la possibilité d'un découpage préventif des deux ou trois principaux dépotoirs de pneus du Québec, notamment celui de Franklin, qui compte le même nombre de pneus que celui de Saint-Amable, soit plus de 3,5 millions.

Les quatre grues utilisées à Saint-Amable pour tenter d'isoler la partie en feu a permis de creuser une tranchée de près de 100 pieds de large en quatre heures. Cette constatation a fait dire hier à certains fonctionnaires de l'Environnement que le gouvernement serait bien avisé de se payer « quelques heures de pépines » pour couper en deux ou trois blocs distincts les deux ou trois grands dépotoirs en attendant que la mécanique des appels d'offres soit terminée pour procéder à l'ilotage prévu.

« Cela ne coûterait que quelques dizaines de milliers de dollars, a expliqué un de ces fonctionnaires, mais nous mettrai momentanément à l'abri d'un geste fou, comme celui posé

hier au dépotoir de Sainte-Anne-des-Plaines en raison de l'effet d'entraînement souvent provoqué par une intense couverture médiatique ».

Le porte-parole du ministre affirmait que « le manque d'espace » à ces deux autres dépotoirs obligerait les entrepreneurs à empiler davantage les pneus, « ce qui provoquerait, en cas d'incendie, un effet de pyrolyse » capable de provoquer une véritable contamination de la nappe souterraine.

M. Morin niait d'autre part formellement les informations véhiculées hier par plusieurs médias sur l'absence de gardiennage durant la journée. En conférence de presse hier, un journaliste révélait que le contrat de gardiennage avec la firme les Troupiers nationaux prévoyait en semaine la présence d'un gardien entre 22 heures et 6 heures. La fin de semaine, cette agence fournit un service de gardiennage 24 heures sur 24.

Le porte-parole du ministre a affirmé que le jour, un technicien-inspecteur du ministère était sur place de 6 à 22 heures. Et, précisait-il, contrairement à ce qui a été rapporté partout, cet inspecteur a non seulement pour mandat de vérifier si les opérations de déchetage se poursuivent comme prévu, mais il a aussi un mandat de gardiennage au même titre que celui de l'agence privée ». Ce gardien était en service au moment de l'incendie, mais ce n'est pas lui qui l'a découvert.

Hier, en conférence de presse, le ministre de l'Environnement ne pouvait dire ce que faisait cet inspecteur pendant que l'incendie démarrait en face de sa roulotte.

Le directeur régional du ministère en Montérégie, M. Mario Fontaine, a déclaré que ce n'était pas un inspecteur de ses services et qu'une enquête était en cours pour savoir ce qui exactement s'est passé.

Cela a permis de découvrir que la direction du ministère, à Longueuil, n'avait plus aucun pouvoir sur le site de Saint-Amable. En réalité, depuis plus d'un an, le dossier était géré de Québec par la direction « centrale » de la Récupération et du recyclage. Ceux qui ont mis au point la stratégie de recyclage de la montagne de Saint-Amable étaient les mieux placés, affirme M. Morin, pour l'appliquer dans les moindres détails.

Le passage du dossier de Longueuil à Québec a provoqué quelques grincements, ont expliqué certaines sources locales, ce qui n'aurait toutefois pas dégénéré en affrontement entre les directions du ministère. Les employés du ministère à Longueuil estimaient mieux connaître le contexte local, les personnes en cause et les solutions à mettre en place en cas d'urgence. C'est d'ailleurs eux qui ont dû passer à l'action au moment de l'incendie de mercredi.

Un incendie suspect dans un autre dépotoir

Josée Boileau

UN DEUXIÈME INCENDIE a éclaté hier dans un dépotoir de pneus du Québec, à Sainte-Anne-des-Plaines, dans la région montréalaise, en dépit des déclarations du ministre de la Sécurité publique Sam Elkas qui assurait que tous les sites étaient maintenant surveillés par la Sûreté du Québec.

L'incendie s'est déclaré vers six heures hier matin. Alertés par des gens demeurant à proximité du site, les pompiers de la municipalité ont rapidement réagi. Deux heures plus tard, la situation était entièrement sous contrôle.

« Quand nous sommes arrivés, il n'y avait qu'une centaine de pneus qui brûlaient. C'était donc un feu mineur qu'on était sûr de contrôler alors qu'au mois d'avril, de 75 à 100 000 pneus avaient brûlé », explique le chef du service, M. Gérard Rivest.

La Sûreté du Québec enquêtait hier sur cet incendie des plus suspects et l'hypothèse de l'incendie criminel était sur toutes les lèvres.

C'est la troisième fois en moins d'un an qu'un incendie éclate dans ce dépotoir. En août dernier, quelque 10 000 pneus avaient brûlé. Il y a quelques semaines, l'incendie avait duré environ 24 heures.

Parlant d'expérience, M. Rivest précise que si encore cette fois-ci, la situation n'a pas dégénéré, c'est parce qu'elle a été prise en main dès le début, selon un plan d'urgence établi à l'avance.

« En soi, un incendie de pneus n'est pas un gros problème. L'important c'est d'agir tout de suite, sans attendre après personne, et d'avoir carte blanche », notait M. Rivest, en référé-

rence directe aux problèmes vécus par ses collègues de Saint-Amable qui se plaignent aujourd'hui d'avoir vu leur travail freiné par différentes instances gouvernementales.

« On n'a même pas appelé Environnement Québec : ils en ont assez sur les bras de ce temps-là ! », lance encore M. Rivest.

Le dépotoir de Sainte-Anne-des-Plaines, moins imposant que celui de Saint-Amable, avait été divisé en îlots l'an dernier, chacun contenant environ 50 000 pneus. Au total, le site compte entre 700 000 et un million de pneus, ce qui en fait le cinquième en importance au Québec.

Comme le mois dernier, les 22 pompiers de Sainte-Anne ont réussi à éteindre l'incendie naissant en déplaçant les pneus pour les isoler.

Le sable utilisé en avril pour éteindre l'incendie et qui était resté dans les îlots a également permis d'étouffer toute progression des flammes.

Cet incendie soulève toutefois à nouveau l'épineuse question de la surveillance des sites. En conférence de presse hier, le ministre Elkas a assuré que « tous les sites de pneus sont actuellement sous surveillance de 24 heures par la Sûreté du Québec ».

Au bureau des relations publiques de la SQ, on semblait toutefois tout ignorer de cette affirmation du ministre. Les policiers de la SQ ont renforcé leurs patrouilles autour des sites de la région montréalaise, mais il n'est pas question de « gardiennage » ou de surveillance constante.

« On est plus vigilant, plus présent, mais ce sont surtout des patrouilles préventives que l'on fait plus souvent », expliquait hier après-midi le porte-parole du service, M. Denis Hachez.

Johnson & Johnson ferme son siège social rénové à coup de millions par Montréal et les gouvernements

Isabelle Paré

LA COMPAGNIE Johnson & Johnson fermera son siège social de la rue Pie IX. Cette fermeture est d'autant plus décriée que le siège social, rénové à coup de millions par Montréal, Québec et Ottawa, venait d'être tenu de la Ville l'autorisation de passer au bulldozer une quinzaine de logements « pour assurer son expansion ».

La rumeur voulant que Johnson & Johnson ferme son siège social courait depuis plusieurs mois. La responsable des affaires publiques de la compagnie, Mme Ghyslaine Lavigne, a fermement confirmé hier au DEVOIR que le siège social était en vente depuis « quelques mois » et que toutes les activités de J & J seraient démenagées rue Notre-Dame sous peu. Quelque 130 emplois quitteront ainsi le secteur Pie IX « pour des raisons de productivité », a-t-elle invo-

qué. Cette décision soulève d'autant plus la colère des gens du quartier que Johnson & Johnson avait invoqué « des besoins d'expansion » pour obtenir un permis de démolition de la Ville afin de raser 15 logements sur un terrain appartenant à son siège social. Permis qui fut accordé au mois de mars dernier.

En vertu d'une entente signée en 1985, la Ville avait accepté de donner ce terrain à la compagnie, en retour d'un autre lopin de terre appartenant à J & J où seraient construits des logements sociaux. Depuis, nul logement n'a vu le jour et, selon toute vraisemblance, le terrain cédé à la Ville serait impropre à l'habitation en raison de la pollution due à des activités industrielles.

« Il y avait des projets d'expansion il y a quelques années, mais ce n'est plus le cas. Nous devons être plus près de nos activités de la rue Notre-Dame », a clairement indiqué Mme Lavigne.

La question a d'ailleurs été soulevée devant le conseil municipal mardi, mais le responsable du développement économique, M. Robert Perreault, a dit ne pas être au courant de la fermeture de Johnson & Johnson. « Selon ce que nous savons, il ne s'agit que de déplacements de certaines activités », a-t-il rétorqué. Cependant, chez J & J, on affirme que la Ville a été informée dès la mise en vente du bâtiment.

De fait, Johnson & Johnson avait obtenu plus de 686 000 \$ de la Ville et près de 6 millions \$ de Québec et d'Ottawa en 1985, notamment pour assurer la rénovation de son siège social rue Pie IX.

Selon le conseiller Pierre Goyer, de la Coalition démocratique de Montréal, l'inaction de la Ville dans ce dossier est d'autant inacceptable que les rumeurs de fermeture couraient depuis des mois.

« Avec la démolition des logements, Johnson & Johnson va réa-

liser une plus-value importante sur le terrain, sans compter que 15 logements sont perdus. La Ville a été flouée sur toute la ligne dans ce dossier », a-t-il dénoncé, précisant que le départ de ce siège social du quartier nuira à sa relance.


Selon le service d'évaluation de la CUM, la valeur des terrains appartenant au siège social et l'édifice principal, dont la rénovation est à la fine pointe du design dépassaient 5,5 millions \$ en 1989. La compagnie a refusé hier de dire à quel prix l'édifice avait été mis en vente et si des acheteurs étaient en vue.

Un nouveau bâtiment sera construit par J & J à l'angle des rues Notre-Dame et Beauclerk pour accueillir le personnel déplacé.

CARTES D'AFFAIRES



Fondé en 1982
55 St-Jacques
Montréal, Québec
Canada, H2Y 3X2
Télex: 05-268656
Fax: (514) 845-7874
Tel: (514) 987-6242
Agents de brevets d'invention et de marques



Tirage du 90-05-16

649

Vous pouvez miser jusqu'à 20 h le mercredi et le samedi

3 22 23 31 33 47

No complémentaire: **28**

Tirage du 90-05-16

Extra

Vous pouvez jouer jusqu'à 20 h les soirs de tirage

Tirage du 90-05-16

Banco

Vous pouvez miser jusqu'à 21 h les soirs de tirage

Prochain tirage: 90-05-18

RÉSULTATS

Lotto-Québec

GAGNANTS	LOTS
6/6 2	836 220,50 \$
5/6+ 6	105 301,80 \$
5/6 258	1 872,60 \$
4/6 15 658	59,30 \$
3/6 294 797	10,00 \$

VENTES TOTALES: 14 810 013,00\$

PROCHAIN GROS LOT (APPROXIMATIF): 2 000 000,00 \$

PROCHAIN TIRAGE: 90-05-19

NUMÉROS	LOTS
4 9 9 7 3 7	100 000 \$
9 9 7 3 7	1 000 \$
9 7 3 7	250 \$
7 3 7	50 \$
3 7	10 \$
7	2 \$

Tirage du 90-05-16	2	8	10	14	19
Banco	26	27	30	32	36
Prochain tirage: 90-05-18	38	40	42	43	49
	50	51	55	56	58

T V A, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

Pour régler vos comptes:
Alex, le branché des branchés.
Et pour vous abonner: 350-ALEX.
Bell

SUITES DE LA PREMIERE PAGE

◆ Bourassa

péter : « C'est que nous, nous avons toujours respecté notre parole ».

Puis rappelant que les onze premiers ministres ont unanimement endossé les dispositions de l'entente du lac Meech à trois reprises, en août 1986, en avril 1987 et en juin 1987, Robert Bourassa formule une dernière mise en garde : « Nous, on n'a jamais changé d'idée. On a toujours respecté notre parole. Et on souhaite que les autres fassent de même ».

Cela dit, le premier ministre du Québec reconnaît que le rapport Charest n'est pas totalement inacceptable et qu'il est trop tôt pour conclure à l'échec. En fin de semaine, avec ses experts constitutionnels et ses proches conseillers, il s'y penchera à nouveau avant de faire une déclaration plus élaborée, prévue pour mardi prochain à l'Assemblée nationale. Entre-temps, demain à Montréal, il assistera au mariage de son fils François.

De son côté, le chef de l'opposition Jacques Parizeau s'est fait plus virulent que le premier ministre qu'il a invité à « tirer l'échelle » et à ne pas se présenter à une conférence constitutionnelle.

Le chef du Parti québécois craint beaucoup ce qui pourrait arriver si M. Bourassa devait se « présenter à une telle rencontre ». Celui-ci n'a d'autre choix que de rester à la maison si une telle rencontre a lieu, croit-il. « À mon sens, il faut tirer l'échelle car ce n'est plus du fédéralisme à genoux, mais du fédéralisme à quatre pattes », a-t-il dit. M. Bourassa n'a, a-t-il ajouté, qu'à dire : « No thanks ! ».

L'objectif du Canada anglais est clair, il s'agit de mettre le Québec à sa place, a-t-il dit en notant que la problématique du rapport Charest n'est rien que cela. Qu'il s'agisse des propositions sur le Sénat, sur la promotion de la dualité canadienne par le gouvernement fédéral ou la « société distincte », le rapport essaie de vider l'accord du lac Meech de son sens et de « faire en sorte que les conditions minimales posées par le Québec soient considérées comme trop ».

Ce rapport est non seulement inacceptable, il est même insultant, soutient M. Parizeau qui constate qu'on a écrit ce rapport comme si l'Assemblée nationale ne s'était jamais prononcée sur les propositions d'amendements à l'accord du lac Meech. Le chef péquiste a dit trouver choquant de voir que des députés québécois aient pu s'associer à cette démarche, surtout le premier ministre Mulroney. Depuis 1984, c'est la première fois que celui-ci s'associe à une opération destinée à mettre le Québec à sa place, a-t-il observé non sans souligner qu'on était loin de la promesse de M. Mulroney de ramener le Québec dans la Fédération canadienne « dans l'honneur et l'enthousiasme ».

Les députés libéraux partageaient hier à certains égards les sentiments de M. Parizeau, certains affirmant publiquement que M. Bourassa devrait s'abstenir d'aller participer à une conférence constitutionnelle. « Dans la mesure où c'est pour aller négocier et prendre le risque que le Québec se fasse isoler, je pense qu'il est mieux de s'abstenir », notait ainsi le député Guy Bélanger. Plusieurs, y compris le ministre Sam Elkas, invitaient le premier ministre à se montrer ferme.

Au bureau du premier ministre, on confirme que ce sentiment est partagé par tout le caucus des députés libéraux. Les présidents des caucus régionaux l'ont rencontré plus tôt cette semaine et lui ont fait une telle invitation, dit-on. Les députés auraient même invité M. Bourassa à se

contenter d'envoyer son ministre Gil Rémillard le représenter si une conférence constitutionnelle avait lieu. Ce genre d'avis, M. Bourassa le reçoit de « partout au Québec », dit-on.

Des changements de stratégie sont plus qu'improbables. Dans l'entourage de M. Bourassa on se dit prêt. « On a l'expérience des rondes de négociations constitutionnelles », dit-on en laissant entendre que pour l'instant il s'agit de laisser les autres provinces se commettre. Quant à participer à une conférence constitutionnelle, on dit : « On va y aller si on est certain que le lac Meech est adopté *as it is*. On veut pas se faire avoir ».

Pour certains, comme le chef du Parti égalité, Robert Libman, cette attitude du gouvernement indique clairement que l'accord du lac Meech est mort. Selon lui, les recommandations du comité Charest sont fort acceptables, mais il est évident depuis déjà quelques jours que le « premier ministre Bourassa n'en veut pas ».

◆ Négociable

culé d'une résolution d'accompagnement, l'impatte ne sera pas dénouée et il dresse une liste d'ajouts susceptibles de réconcilier les provinces dissidentes à l'entente.

■ En matière de société distincte, le comité spécial s'abstient, comme prévu, de tempérer dans le corps de la Constitution la portée de ce concept. Il ne prône pas non plus que la Charte ait préséance sur la société distincte. Mais il propose une déclaration pour affirmer la compatibilité de la Charte des droits et de la clause de société distincte. Presque une police d'assurance, soutiennent les députés, pour ceux qui pensent qu'un Québec distinct va à contresens de la Charte.

Pour ceux-là, le comité préconise de préciser que la société distincte « ne diminue en rien l'efficacité de la Charte. En tant que clause interprétative, elle s'applique conjointement avec la Charte et ne compromet pas les droits et libertés qui y sont garantis ».

Pour le président du comité, le député Jean Charest, il s'agit tout au plus de « donner des assurances à ceux qui ont un doute, aussi petit que ce doute puisse être » sur l'impact de la société distincte. Et il soutient que la suggestion de son comité rejoint le discours que tient à ce sujet le gouvernement Bourassa depuis juin 1987, à savoir que la clause en question doit influencer la lecture de la Charte, pas porter ombrage aux droits qu'elle prévoit.

« Le rapport respecte intégralement la position du Québec », a-t-il soutenu.

■ Le comité retient également la suggestion de faire inscrire dans la Constitution le rôle du gouvernement fédéral en matière de promotion de la dualité linguistique, encore qu'il concède que d'autres propositions, tel l'éventuel Code des minorités avancé par Québec, mériteraient d'être examinées davantage.

Mais si jamais cette proposition, qui ne sourit pas aux quatre provinces de l'Ouest, finissait par être retenue par les premiers ministres, le comité soutient qu'Ottawa ne pourrait exercer ce rôle que dans les seules sphères de sa juridiction.

■ Pour répondre aux critiques de Terre-Neuve et du Manitoba, selon qui les dispositions de l'accord du lac Meech sont de nature à paralyser la réforme du Sénat, le comité endosse la mise à l'essai pour trois ans de la règle d'unanimité du Sénat, suivie d'un retour à la formule des sept provinces comptant pour 50 % de la population assortie de veto régional. Dans son esprit, le Québec hériterait d'un de ces veto.

■ Nous avons respecté les cinq conditions du Québec », soutenaient hier le libéral Robert Kaplan et le néo-démocrate Lorne Nystrom en parlant du rapport dont ils sont co-auteurs. Les deux porte-parole de l'opposition ont confirmé que leurs

conclusions ont fait l'objet de consultations intensives. Au près de « tous ceux qui s'intéressent à ce sujet et qui sont reliés de près ou de loin à notre parti », précise le libéral Kaplan tandis que son collègue néo-démocrate parle de contacts fréquents, « parfois plusieurs fois par jour » avec le chef néo-démocrate du Manitoba, Gary Doer.

Mais plusieurs des alliés du lac Meech au Canada anglais laissent entendre que le dernier mot n'a pas été dit. « Ce n'est pas la solution finale », soutient le premier ministre David Peterson, qui a fortement conseillé hier après-midi à Brian Mulroney de réunir les premiers ministres dès la semaine prochaine à Charlottetown.

« Tout est négociable », confirme Lowell Murray au moment où il se prépare à quitter Ottawa pour les capitales provinciales voir justement ce qui est ou n'est pas sur la table. Mais la condition fédérale demeure, promet-il : « ajouter au lac Meech sans enlever quoi que ce soit », une condition que satisfait, à ses yeux le rapport Charest.

Mais au moins un député conservateur du Québec s'est résolu à ne pas attendre davantage pour briser les rangs. Le député de Mégantic-Compton-Stanstead, François Gérin, a dénoncé catégoriquement hier le processus d'une résolution d'accompagnement qui ne peut aboutir pour lui qu'à l'isolement du Québec. « Ce n'est pas facile lorsqu'il y a neuf provinces et le gouvernement fédéral à essayer de se mettre ensemble pour isoler une province », lance-t-il sur le ton de l'accusation.

Des déclarations qui l'exposent à se faire expulser du caucus. François Gérin dit qu'il se donne jusqu'à mardi pour décider de son appartenance aux troupes de Brian Mulroney.

En marge des grandes têtes de chapitres sur la Charte des droits, le Sénat et la langue, le comité propose une série d'autres ajouts à la Constitution dont :

- La reconnaissance des peuples autochtones et du patrimoine multiculturel comme des aspects fondamentaux du Canada;
- L'inscription du dossier autochtone à l'ordre du jour de la réforme constitutionnelle une fois tous les trois ans;
- un assouplissement des règles pour l'admission au statut de province pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest et l'octroi, dans leur cas, des mêmes privilèges que les provinces pour ce qui est de la nomination de sénateurs et de juges à la Cour suprême;
- une garantie que le pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral est intact en matière de péréquation et de développement régional;
- des dispositions pour donner plus de portée constitutionnelle au bilinguisme officiel de la province du Nouveau-Brunswick.

Le rapport Charest n'enjoint pas les provinces et Ottawa à procéder à tous ces ajouts avant l'échéance du 23 juin, mais il leur recommande fortement d'identifier un mécanisme pour lier dans le temps la ratification du lac Meech et celle d'une éventuelle résolution d'accompagnement.

◆ Évacués

firmé vouloir rembourser les citoyens dans les 48 heures, comme cela a été le cas lors de l'évacuation de Saint-Basile », poursuit le maire Doyon.

Quant aux coûts engendrés par le déploiement de tout l'appareil de prévention des incendies des municipalités voisines de Saint-Amable, M. Doyon n'a pas osé en estimer la portée, mais il affirme que le ministère de l'Environnement ou la Sécurité civile essuiera l'ensemble des factures.

« On veut bien déboursé ce qu'on peut en attendant un décret du ministre de la Sécurité civile. Mais si ça coûte un million de dollars, il va falloir attendre ».

Même les pompiers de Saint-Amable étaient incapables d'évaluer hier la portée financière énorme de leur intervention.

« Une demi-heure après le début de l'intervention des pompiers, mercredi, on avait crevé le budget de la municipalité », affirme Normand Jacques, chef d'équipe des pompiers de Saint-Amable. Au moins dix grues et béliers mécaniques, qui sont employés à 100 \$ l'heure, sont en fonction sur place depuis le début de l'incendie. Nous sommes payés environ 11 \$ l'heure ».

18 mai

par la PC et l'AP

1987: affrontements entre Hindous et Musulmans, en Inde: 50 morts.

1985: Namur accueille le pape Jean-Paul II, qui, après la Hollande et le Luxembourg, poursuit par la Belgique sa visite au Bénélux.

1983: au Salvador, 1500 hommes des forces gouvernementales franchissent la rivière Torola et pénètrent dans la province septentrionale de Morazan, où des rebelles tiennent des places fortes.

1981: les électeurs italiens repoussent, à une large majorité, un projet d'abrogation de la législation libéralisant l'avortement.

1972: quatre artificiers sont parachutés, en plein Atlantique, sur le paquebot Queen Elizabeth II, à la suite d'une alerte à la bombe avec demande de rançon.

1967: l'ONU accepte de retirer les casques bleus du couloir du Gaza, à la demande de l'Égypte.

Il s'est nés un 18 mai: Le philosophe britannique Bertrand Russell (1872-1970); le cardinal François Marty, ancien archevêque de Paris (1904); l'acteur français Jean Gabin (1904-1976); le chanteur français Charles Trenet (1913); le couturier français Pierre Balmain (1914-1982); la ballerine britannique Margot Fonteyn (1919); le pape Jean Paul II (Karol Wojtyła) (1920); le tennisman français Yannick Noah (1960).

◆ Gorbatchev

« L'attention de Mme Prunskiene a été attirée sur le besoin essentiel pour le Parlement lituanien d'annuler ou au moins de suspendre la déclaration d'indépendance et les documents législatifs qui contredisent la Constitution soviétique », a souligné TASS.

Mme Prunskiene a déclaré qu'elle transmettrait cette réponse au Parlement lituanien, a noté l'agence soviétique.

Selon le texte de la déclaration lituanienne parvenue au bureau de l'AFP à Moscou, la direction lituanienne propose de « suspendre temporairement l'application unilatérale des résolutions du Conseil suprême de la république de Lituanie décaulés des actes de restauration de l'État indépendant lituanien ».

« La Lituanie est prête à discuter de la question d'une période de transition au cours de laquelle l'indépendance serait complètement appliquée. Il est nécessaire de garantir durant cette période l'indépendance et la continuité de l'État de Lituanie, ainsi que la fonctionnement de son gouvernement légitime », est-il ajouté dans la déclaration commune.

Vilnius propose donc que « la sécurité internationale soit renforcée, que la stabilité politique et l'équilibre des forces, qui se forment en Europe et notamment dans les États baltes, soient renforcés ».

Pour cela, la direction lituanienne souhaite discuter de « la possibilité de participer à un système de défense » et se déclare prête à aborder « les questions de défense et de sécurité sur la frontière occidentale de la Lituanie, le maintien des liens avec la région de Kaliningrad, dépendant de la Fédération de Russie, ainsi que d'autres problèmes s'ils représentent un intérêt mutuel ».

La Lituanie souhaite à la fois « garantir à ses citoyens le droit à l'autodétermination concernant le service militaire et sauvegarder les intérêts de défense de l'URSS », conclut ce texte.

◆ Contamination

autour du site pour qu'elle se remplisse rapidement d'eau. La chose a été d'autant plus facile que, révélait hier l'Environnement, la nappe d'eau souterraine s'élève jusqu'à un demi-mètre de la surface. Il a suffi de quelques heures au canal pour se remplir et encercler le site en feu.

C'est dans cette trappe à pétrole qu'on entend capter et pomper les milliers de litres qui s'échappent du brasier, parce que les pneus se transforment en pétrole dans la base de la montagne. Si le pétrole pénètre dans le sol, sa flottabilité l'obligera à ne point descendre plus bas que l'eau et à sortir dans le canal où on va le récupérer. De toute façon, expliquait un spécialiste hier, si des produits comme des suies pénétraient plus profondément, elles n'iraient pas plus loin que l'argile sous le sable, soit environ à un mètre de la surface.

C'est la firme Sanivan qui a obtenu, hier, le contrat de pompage et de traitement des eaux de la trappe à pétrole, a confirmé son président, M. Jean-Guy Soulard. Sanivan installera sur le site la même usine de traitement qu'elle avait installée à Saint-Basile-le-Grand pour traiter les eaux utilisées pour arroser l'entrepôt en flammes. Ces eaux, bourrées de BPC, de dioxines et de furannes, avaient été totalement débarrassées de ces contaminants avant d'être jetées.

M. Soulard craignait quelque peu hier l'intense pluie qui déferlait sur la région métropolitaine. Cela, disait-il, pourrait remplir la « piscine » creusée par le ministère dans les premières heures du sinistre pour drainer le pétrole qui pouvait s'en écoulé. Très faible au début, le débit du pétrole pyrolysé avait atteint hier, selon M. Soulard, environ 20 à 25 gallons à la minute, soit un débit suffisant pour les pompes et l'usine de traitement. S'il devait y avoir trop d'eau en raison de la pluie, il était prévu de tout pomper et d'accumuler cette eau contaminée dans des citernes pour la traiter ultérieurement.

Le porte-parole régional, M. Pierre Sourdif, précisait que le contrat de Sanivan avait été octroyé après examen de quatre soumissions et « c'était le moins cher ». Il est impossible d'en préciser le montant final puisque, dit-il, le prix a été fixé au litre récupéré et traité, une donnée évidemment non disponible maintenant.

Cette stratégie de contrôle de la nappe souterraine souffre une légère faille. Près du boisé de Varennes, le sol boueux n'a pas permis un encerclement total. Mais cela ne devrait pas, selon M. Soulard, compromettre le succès de l'opération, ni l'efficacité globale de la trappe à pétrole.

La ville de Saint-Basile et les ministères de l'Environnement et de la Sécurité publique mettaient par ailleurs en place une route de contournement du site qui doit permettre, à compter d'aujourd'hui, d'amorcer la stratégie d'étouffement du brasier. L'opération a commencé hier, mais le gros sable apporté pour construire cette route étant gonflé par la pluie et n'étant pas vraiment compacté, on a interrompu le passage des premiers camions dont le contenu — du sable — était déposé sur les pneus pour étouffer le feu tout simplement.

L'interruption de cette opération a été justifiée par la crainte qu'un accident ne survienne, une éventualité qui ne réjouissait pas l'état-major en raison de l'appétit impitoyable des

médias pour la moindre gaffe des gestionnaires. Frustrés de devoir arrêter le combat, les pompiers en ont remis devant les caméras avides de cet « affrontement » entre sapeurs et gestionnaires de l'environnement.

La route a finalement été complétée hier soir avec un gravier plus solide, fait de concassé, qui permettra le passage des camions de sable malgré la pluie qui pourrait se poursuivre.

Les pompiers n'en étaient d'ailleurs pas à leur premier « affrontement » avec le ministère de l'Environnement. Le chef adjoint de Saint-Amable, M. Normand Jacques, a en effet attribué au ministère de l'Environnement l'arrêt des travaux dans la tranchée qui devait isoler de l'incendie le cinquième de la montagne. La tranchée n'étant pas complétée — il aurait fallu 30 minutes de plus pour y arriver — le feu s'est emparé mercredi soir de ce dernier coin de la montagne jusque-là épargné par les flammes, qui avançaient à la vitesse de 10 pieds par minute.

L'ordre donné aux sapeurs de se retirer mercredi soir est venu en réalité du maire de Saint-Amable, qui est le seul décideur en titre dans ce dossier. L'équipe technique provinciale, faite de fonctionnaires de l'Environnement et de la Sécurité publique, est dirigée par le sous-ministre de la Sécurité civile, M. Jean-Jacques Paradis. Elle n'a qu'un pouvoir de recommandation et celui de fournir les sous et les experts.

L'ordre d'arrêter le combat mercredi soir a été donné à 6 h 45. Le sous-ministre Paradis avait demandé deux CL-215 « au cas où ». À l'approche des avions, l'un plein d'eau et l'autre de mousse, on a fait évacuer le site aux sapeurs, de peur que les tonnes d'eau ne tuent quelqu'un. Mais l'Environnement devait finalement convaincre le maire et la Sécurité publique de ne point déverser ces tonnes d'eau de peur d'étendre la contamination aux phénols et aux huiles formées par pyrolyse sous le tas de pneus en flammes.

Les sapeurs avaient arrosé jusque-là le feu pour tenter de limiter sa dispersion et non pas de l'éteindre. Devant l'avancée irrésistible de l'élément destructeur, il faut décider de stopper l'arrosage, ce qui aurait tout simplement aggravé la contamination de la nappe d'eau souterraine. C'est à cet arrosage intensif, accentué par les tonnes d'eau déversées par les bombardiers volants prêts par Québec, que les experts attribuent l'essentiel de la contamination de la nappe phréatique d'Haegersville. A Sainte-Anne-des-Plaines, où fut récemment testé le nouveau « modèle québécois » de combat contre un incendie de pneus, on a réalisé l'efficacité d'un arrêt de la lutte lorsque l'avantage passait à l'ennemi.

Un feu qui n'est pas arrosé atteint facilement 1800 degrés centigrades, ce qui limite la formation de dioxines et furannes ainsi que de HAP toxiques. De plus, il provoque un abaissement plus draconien de la pile sous l'effet du ramolissement des pneus. Cet effet est recherché pour abaisser la hauteur du tas et ainsi permettre aux béliers de monter dessus le plus rapidement pour le couvrir de sable et l'étouffer, ce qui pourrait commencer aujourd'hui, a expliqué un spécialiste au dossier.

Par ailleurs, les premiers tests obtenus hier par le ministère confirmaient que l'eau de la région immédiate du site n'était pas contaminée.

Par contre les véritables tests physico-chimiques allaient démarrer ce matin pour déterminer l'état de l'eau, de l'air et du sol de la région. Le protocole mis au point hier à Québec et expédié à Saint-Amable en fin d'après-midi prévoit que des échantillons seront effectués sur une distance de cinq kilomètres à intervalle de un kilomètre.

Il a été impossible de connaître le nombre de contaminants qu'on allait ainsi traquer avec ce programme d'échantillonnage. Ou quand les résultats seraient disponibles. L'essentiel de ce programme vise à déterminer les risques encourus par les humains.

Comme il cherche des « concentrations », il ne donne strictement aucune idée de la quantité phénoménale d'éléments acides, de métaux lourds et de cancérigènes comme les dioxines et les furannes qui ont pu être libérés depuis mercredi à 15 heures, moment du début de l'incendie.

Assez curieusement, notaient plusieurs fonctionnaires, le ministère de l'Environnement et le ministre n'ont pas fait référence à la quantité de contaminants libérés par le brasier mais aux seules « concentrations » relevées ici et là dans l'air ou sur le sol. Cette technique fait le portrait du problème après la dilution de polluants dans l'air. Il semble qu'on n'est pas intéressé au ministère à un calcul quantitatif réel de la « charge réelle ».

CANNES Le danger de relire Gorki

Francine Laurendeau envoyée spéciale

EN 1906, dans la Russie du Tsar, tous les espoirs étaient permis, on pouvait se permettre de rêver de lendemains qui chanteraient. Mais la lecture comme *Lui d'un classique* comme *La Mère* peut se révéler dangereusement piégée. Le réalisateur soviétique Glev Panfilov vient d'en faire l'expérience. Pourquoi diable a-t-il voulu ressusciter un roman de Maxime Gorki du reste déjà porté à l'écran par Poudovkine et Donskoi. Un roman imposé à des générations d'écoliers socialistes comme un des piliers de la bible marxiste ?

Au tournant du siècle, les conditions de travail des ouvriers russes sont inhumaines. Seule échappatoire : l'alcool. Jour après jour, les hommes se soulent, battent leur femme et s'écroulent ivres morts. Jusqu'au petit matin où, impitoyable, la sirène de l'usine bat le rappel. Le jeune Pavel ne veut pas que ça continue. Il apprend à lire. Il découvre Marx et la solidarité des travailleurs. Et il s'engage dans la lutte finale.

Sa mère (interprétée dans le film par la comédienne de Panfilov, Inna Tchourikova), illettrée, possède l'intelligence du cœur et soutiendra son fils jusqu'à la mort. En nos jours de remise en question, on se demande pour quelles raisons le réalisateur-scénariste a senti le besoin de nous replonger dans la préhistoire du communisme, alors un idéal dont on pouvait tout attendre. Une sorte de paradis perdu du marxisme-léninisme.

D'autant plus que si Gorki fut d'abord un « dissident » (il écrit son livre en exil, en Amérique), il n'en devint pas moins par la suite en Russie et de son vivant un écrivain officiel et vénéré. À la conférence de presse qui suivait la première projection de *La Mère*, les journalistes de l'Europe ex-socialiste n'y sont pas allés de main morte.

On peut résumer ainsi leurs objections : « Vous n'auriez pas dû ramener ce monument du réalisme socialiste, cette merde littéraire dont, déjà, nous avons souffert à l'école. Ou alors il aurait fallu en faire une adaptation critique, ce qui n'est pas le cas ».

Il est vrai que ce film n'est pas de la meilleure veine de Panfilov d'habitude original et non conformiste. Sa *Mère* est du bon cinéma conventionnel, une évocation solide d'une époque avec des personnages qui se tiennent, sans plus. On est un peu déçu pour Inna Tchourikova qu'on a vue ailleurs fine, drôle, ironique. Elle ne peut ici qu'être simple et bonne, coincée entre deux sentiments : l'étonnement naïf et le chagrin. Cette mère, au fond, est un faux beau personnage.

Il m'a semblé que sous ce feu nourri, le cinéaste ne savait pas trop sur quel pied danser. Il a rappelé à ses critiques des pays de l'Est les débuts révolutionnaires de Gorki, mais le roman remonte à 1906. Mais, surtout, Panfilov est convaincu de l'actualité de son film. Car, a-t-il répété, les conditions de vie des travailleurs ne sont guère meilleures en Russie qu'il y a 90 ans. Une grève récente de mineurs vient encore de le prouver.

D'ailleurs, de préciser Panfilov, la harangue de Pavel à la manifestation du 1er Mai n'est pas tirée du livre, mais calquée tout droit d'un vrai discours prononcé récemment par un militant syndical. (Ce qui explique un « Vive la glasnost ! » qui m'avait semblé anachronique.) Sans parler du problème toujours aigu de l'alcoolisme.

De cette conférence de presse nous somme donc sortis plus renseignés, mais pas davantage convaincus.

À SURVEILLER

Aujourd'hui de 12 h 10 à 13 h, 10e anniversaire du référendum québécois, à l'amphithéâtre, niveau de la Place du Complexe Desjardins. Rens. : 281-1870, poste 233.

Ce soir à 21 h, soirée musicale, au Caf'liers, 4837, av. du Parc à Montréal. Rens. : 270-5336.

L'Entre-Nous invite les personnes seules de 30 ans et plus, à un souper-rencontre dansant, tous les vendredis soirs, au restaurant Les Trois Frères. Réserv. : 648-7075 (Violette).

Ce soir à 19 h 30, conférence sur le stress émotionnel, au Centre de célébrité, 65 rue Sherbrooke est, suite 110 à Montréal. Entrée libre. Rens. : 849-9410.

Le samedi 19 mai de 9 h à 16 h 30, atelier sur la prière de Jésus, une méthode de méditation ou d'oraison, à la Maison de prière Emmaüs, 2600, av. Desjardins à Montréal. Rens. : 255-4773.

Une journée promotionnelle du Technicien juridique, parrainée par le Barreau du Québec, la Chambre des huissiers de justice, la Chambre des notaires et le ministère de la Justice, se déroulera le 25 mai de 9 h à 17 h, à l'Hotel Le Méridien, Complexe Desjardins à Montréal. Rens. : 878-9411 (Isabelle Leclair).

Jass Inc., organisme à but non lucratif, organise un programme de plein air sur les Cristaux de Quartz avec Jean Lamarre à St-Rémi d'Amherst, le lundi 21 mai. Rendez-vous au métro Crémazie nord à 9 h et départ à 9 h 30. Rens. : 388-8727.

Café-causerie, le mardi 22 mai à 13 h 30 sur le thème : *L'autonomie financière*, au Centre d'éducation et d'action des femmes, 2314 rue Ste-Catherine est à Montréal. Une halte-garderie est offerte. Réserv. : 524-3656.

Le Parrainage civique Les Marronniers est à la recherche de bénévoles pour devenir parrain ou marraine civique. Votre action s'exprimera par des téléphones, sorties, rencontres dans le cadre d'une relation individuelle basée sur une aide amicale, simple, spontanée. Rens. : 255-4025 les lundis ou mardis.

Le 39e congrès annuel de la Corporation des maîtres photographes du Québec se tiendra les 21, 22 et 23 octobre 1990 à l'Auberge des Seigneurs de St-Hyacinthe sous le thème *Exposé-toi*. Rens. : 743-7385.

Head & Hands, services communautaires de NDG et environs, offre de l'information légale au téléphone ou en personne de 17 h à 22 h du lundi au jeudi. Rens. : 481-0277 ou au 2304 Old Orchard (coin Sherbrooke ouest) de 17 h à 22 h. Sur rendez-vous les mardis et jeudis de 19 h à 21 h.

Le Service bénévole d'entraide Anjou inc. a besoin de bénévoles pour faire des visites d'amitié aux personnes âgées, les aider à faire leurs courses, leur offrir des services de transport comme une visite chez le médecin, etc. Rens. : 351-2517 ou 351-3162 ou au 7500, av. Gouillard à Anjou du lundi au vendredi de 9 h à 16 h.

Les ateliers Mot à Mot à Ville d'Anjou offrent aux adultes de tout âge, la possibilité d'apprendre ou de réapprendre à lire, à écrire et à compter. Les ateliers permettent aux adultes d'apprendre à leur rythme et selon leurs besoins. Ils se donnent en très petits groupes et c'est gratuit. Rens. : 354-6526.

Le mercredi 30 mai à 19 h, conférence intitulée : *La voie des Maîtres* par Béatrice Elouard, à l'École de Polarité Vega, 121 rue Mont-Royal est à Montréal. Rens. : 843-8077.

Radio centre-ville, la radio communautaire et multilingue de Montréal, organise un bazar les 26 et 27 mai dans le cadre de ses activités d'auto-financement. Nous faisons la cueillette de vêtements, disques, livres et objets divers usagés mais réutilisables. Vous pouvez laisser vos dons au 5212, boul. St-Laurent de 9 h à 21 h. Rens. : 495-2597 ou 495-1540 (salle de presse).

Le mercredi 23 mai à 20 h, l'équipe Serène Rive-Sud offre à la population de la Montérégie une session de formation sur les méthodes d'auto-observation des signes de fertilité, à la Maison de l'éducation des adultes, 25, chemin Chambly (coin St-Charles). Inscr. : 655-9323.

La CUM nie tout danger pour les personnes qui sont éloignées du site

TOUTE MENACE pour la santé semble définitivement écartée pour les résidents de l'île de Montréal. La fumée qui se dégage toujours du dépôt de pneus de Saint-Amable a suffisamment diminué d'intensité pour que la situation soit considérée sans danger pour tous ceux qui vivent éloignés du site, selon M. André Brunelle, assistant-directeur au Service de la prévention des incendies de Montréal.

De plus, les vents poussent maintenant la fumée vers l'Est, du côté du fleuve et de Repentigny, s'éloignant du territoire de la CUM. Celle-ci a d'ailleurs décidé de cesser dès 16 h hier après-midi les activités de son centre d'urgence, resté ouvert toute

la nuit de mercredi à jeudi pour suivre l'évolution des événements. À compter d'aujourd'hui, le service d'Environnement de la CUM s'en remettra à ses mesures habituelles de la qualité de l'air. En fait, depuis hier, la qualité de l'air a retrouvé son niveau habituel, « comme si rien ne s'était passé », précise le directeur du Bureau des mesures d'urgence de la CUM, M. Fernand Gagnon qui ajoute : « La surveillance va cesser parce qu'il n'y a plus rien à surveiller ». Selon le Bureau, depuis le début de l'incendie, la concentration de bioxyde de soufre dans l'air montréalais est toujours demeurée en deça des normes considérées acceptables.

